



un établissement



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE TERRITORIALE DE MEURTHE-ET-MOSELLE

Compte rendu du 27 juin 2016

PARTICIPANTS

Présents :

Imed BENTALEB, sous-préfet en charge des Affaires économiques représentant le Préfet de Meurthe-et-Moselle

Membres élus

Vincent BARBARAS, Olivier BERTRAND, Jean BOONEN, Marie-Josée DAVANZO, Nicole GIRARD, Arnaud HABRANT, Fabien HAMON, Jacques HENRION, Jean-Louis KAYSER, Delphine MANZANO, Jean-Sébastien MENGIN, Brigitte MEYER, Alex MULLER, François PELISSIER, Rachel PELLE, Philippe PERRIN, Laurence REBECK, Gilles SCHAFF

Membres associés

Christian FAIVRE, Philippe DURST, Denis HEFTRE, Colette HEISSER, Jean-Pierre LEHMANN, Claude PERETTE, Catherine STRASSER

Personnes qualifiées

Fabienne BOGARD Directrice départementale de la Banque de France, Charles CUNAT, Président du Tribunal de Commerce de Nancy, Laurent PEREZ Chargé de Mission EDF-Délégation Régionale Lorraine

Permanents

Natalia FONTENEAU, Chef de Cabinet ; Lina GILSON, Directeur de la Formation et de l'Emploi, Jean-Christophe KLEIN, Directeur Général, Christine LACOSTE, Assistante du Directeur Général, Laurent PERREIN, Responsable Administratif et Financier, Gilles ROUX, Directeur du Développement et partenariats ; Eric TAVERNE, Directeur Communication

Invité

Jérôme KIEFFER, KPMG

Excusés :

Membres élus

Pascal CARRERAS, Fabrice CHARTREUX, Jacques CHEVALIER, Marie DE METZ NOBLAT, Philippe DUPONT

Membres associés

Jacques BACHMANN, Jean-Marie BRANCALEONI, Frantz EHLACHER, Marie-Hélène NAILLON, Sylvie PETIOT, Joël VIGNERON

Personnes qualifiées

Daniel CERUTTI Président de la Fédération BTP 54, Aurélien DAUBAIRE Directeur Régional INSEE Lorraine, Gérard RENOARD, Président de la Chambre d'Agriculture de Meurthe-et-Moselle, Jean-Marie BENOIT Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Meurthe-et-Moselle, Martial MUNIER, Président de la Délégation de l'Union des Industries et Métiers de la Métallurgie de Meurthe-et-Moselle

Invité

Paul ARKER, Président de la CCI Lorraine

Absents :**Membres élus**

Waël ALI SOUFIAN, Jean-Charles BERNARD, Yannick BOHN, Gilles FLOQUART, Véronique MADINI, Constant MARANDEL

Membres associés

Jean-Pierre FERRANTE, Marie-Hélène NAILLON, Jacques WERMUTH

Personnes qualifiées

Michel BEDU, Président de la Fédération Départementale de l'Industrie Hôtelière ; Christine BERTRAND, Présidente du MEDEF de Meurthe-et-Moselle ; Philippe DIDELOT Directeur de la DIRECCTE unité territoriale 54, Claude D'HARCOURT, Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé; Roland ESCH, Président du Tribunal de Grande Instance de Nancy, Etienne MALHER, Président de la CGPME de Meurthe-et-Moselle, Gérard HOLZHAMMER, Président du Conseil des Prud'hommes de Nancy

Permanents

Olivier SIMON, Directeur Infrastructures

SOMMAIRE

1	Approbation du compte rendu de l'Assemblée Générale du 21 mars 2016	7
2	Actualité consulaire	7
2.1	Point sur la création de la CCIT Lorraine au 1 ^{er} Janvier 2017 et conséquences	7
2.2	CCIR ACAL : Décret n°2016-425 portant création de la CCIR ACAL et Arrêté préfectoral relatif à la composition de la CCIR ACAL	8
3	Examen du Budget exécuté et des comptes annuels 2015 de la CCI	8
3.1	Examen du Budget exécuté et des comptes annuels 2015 de la CCI.....	8
3.2	Examen des comptes annuels 2015 du Centre de Formation des Apprentis	9
3.3	Examen des comptes annuels 2015 du Centre de Formation des Apprentis Régional Adapté de Lorraine	9
4	Examen du Budget rectificatif 2016	10
5	Bilan de la mandature	10
6	Taxe d'apprentissage 2016 sur les salaires 2015 : compte rendu de la collecte régionale	11
7	Demandes de désignations.....	12
7.1	Initiative Grand Nancy : désignation d'un membre titulaire au Comité d'Agrément (en remplacement de Salima CHERQAOU)	12
7.2	Initiative Pays Lunévillois : désignation d'un membre titulaire au Comité d'Agrément (en remplacement de Salima CHERQAOU)	12
7.3	Lorraine Active: désignation d'un membre titulaire au Comité d'engagement pour les TPE (en remplacement de Salima CHERQAOU)	12
7.4	Ville de Nancy : désignation d'un représentant à la commission terrasse	12
7.5	Groupe d'Action Locale du Pays du Bassin de Briey : Désignation d'un représentant au comité de programmation Leader	13
7.6	Groupe d'Action Locale du Pays Lunévillois : Désignation d'un représentant au comité de programmation Leader	13
7.7	Logis de Meurthe-et-Moselle : désignation d'un membre (en remplacement de Nicole GIRARD)	14
7.8	GECCILOR : désignation d'un membre titulaire (en remplacement de Yannick BOHN), désignation de trois membres titulaires supplémentaires.....	14
7.9	ENSEM - Conseil : Désignation d'un membre titulaire (en remplacement de François PELISSIER), désignation d'un membre suppléant (en remplacement de Vincent BARBARAS)	14
8	Avis de la CCI sur les documents d'urbanisme	15
8.1	Modification du PLU de la Laneuveville-devant-Nancy	15
9	Appels à cotisation.....	15
9.1	CEL (Cercle Economique Lorrain) : Appel à cotisation 2016 du montant de 80 € au titre	

de participation aux activités de l'association.....	16
9.2 Initiative Grand Nancy : Appel à cotisation 2016 du montant de 160 €.....	16
10 Demandes de subvention	16
10.1 Tribunal de Commerce de Nancy : demande de subvention 2016 pour le Fonds de Concours et l'Association des Juges consulaires.....	16
11 Questions diverses.....	17
11.1 Point sur les groupes de travail.....	17
11.2 Point sur les élections consulaires	17
11.3 Business Cool Festival 2016	18
11.4 Création d'une Société Civile Immobilière des CCI Lorraines	18

Annexes

Annexe 1 :

- *le Décret n° 2016-432 du 11 Avril 2016 portant création de la CCIT Lorraine*
- *les Arrêtés portant création des délégations territoriales de Meurthe-et-Moselle, de Meuse, de Moselle et des Vosges de la CCIT de Lorraine*
- *l'Ordonnance n° 398915 du 11 Mai 2016*

Annexe 2 :

- *Décret n°2016-425 du 8 Avril 2016 portant création de la CCIR Alsace, Champagne-Ardenne, Lorraine*
- *Relations avec le Conseil Régional Alsace, Champagne-Ardenne, Lorraine : désignation de coordinateurs élus et permanents par thématique*

Annexe 3 : Budget Exécuté 2015 de la CCI

Annexe 4 : Synthèse du Budget Exécuté 2015 de la CCI

Annexe 5 : Budget Rectificatif 2016 de la CCI

Annexe 6 : Synthèse du Budget Rectificatif 2016 de la CCI

Annexe 7 : Bilan de la mandature

Annexe 8 : Tableaux de répartition des fonds libres CCI de la collecte 2016 de la taxe d'apprentissage

Annexe 9 : Appel à cotisation à Initiative Grand Nancy

Annexe 10 : Appel à cotisation au CEL

Annexe 11 : Demande de subvention du Tribunal de Commerce de Nancy

Annexe 12 : L'arrêté du 10 Mai 2016 portant convocation des électeurs et relatif au dépôt des candidatures pour l'élection des membres des chambres de commerce et d'industrie

Annexe 13 : Programme du Business Cool Festival 2016

Annexe 14 :

- *Tableau « Création d'une SCI en vue du transfert du Viaduc aux CCIT*
- *Transmission aux CCIT de Lorraine de l'immeuble du Viaduc Kennedy - Note sur le montage juridico-financier*
- *Projet de statuts de la Société Civile Immobilière des CCI de Lorraine*
- *Avis du Domaine – Courrier du 18 Avril 2014*

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE

La Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Meurthe-et-Moselle s'est réunie en Assemblée Générale le lundi 27 juin 2016, à 18h dans ses locaux, 53 rue Stanislas à Nancy.

Le Président François PELISSIER ouvre la séance et présente les excuses de Monsieur Stéphane FRATACCI, Préfet de Région ACAL, Daniel CERUTTI Président de la Fédération BTP 54, Aurélien DAUBAIRE Directeur Régional INSEE Lorraine, Gérard RENOUARD, Président de la Chambre d'Agriculture de Meurthe-et-Moselle, Jean-Marie BENOIT Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Meurthe-et-Moselle, Martial MUNIER, Président du Comité Territorial de l'Union des Industries et Métiers de la Métallurgie Lorraine représenté par Delphine MANZANO, membre du Comité Territorial

Le Président François PELISSIER salue la présence de Monsieur Imed BENTALEB, Sous-Préfet en charge des affaires économiques représentant Monsieur le Préfet de Meurthe-et-Moselle, Monsieur Charles CUNAT, Président du Tribunal de Commerce de Nancy, Madame Fabien BOGARD, Directrice de la Banque de France.

« En ouvrant cette 24^{ème} Assemblée Générale de notre mandat, j'ai conscience qu'il s'agit de la dernière.

La dernière de notre mandat, entamé en janvier 2011, peut être aussi la dernière de la CCI de Meurthe-et-Moselle appelée à intégrer un ensemble plus vaste et plus pertinent.

Bien des images traversent mon esprit qui illustrent 6 années passées à vos côtés. Il y a donc un peu de nostalgie ce soir ; de la tristesse aussi en pensant à ceux, disparus, qui ne sont plus là pour clore cette aventure.

Il y a surtout énormément de plaisir à vous retrouver toutes et tous et une envie de vous féliciter et de vous remercier pour le travail accompli. En vos grades et qualités, dans vos domaines de prédilection, ou pas, vous avez pris à bras le corps ce mandat.

Les chiffres parlent d'eux-même et vous retrouverez dans vos dossiers nos principales réalisations.

Je vous invite à le parcourir tout comme notre programme d'alors pour mesurer combien nous avons dit que nous ferions et ... tout ce que nous avons fait !

A commencer par ce lieu où nous nous trouvons... entre patrimoine et modernité nous avons boosté cette CCI vers demain.

Ce qui me frappe le plus à l'heure de porter un regard sur cette période c'est l'absence de ressentis négatifs, d'éclats de voix ou de mécontentements. Nous avons avancé groupé, dans l'unité et presque toujours l'unanimité. Comme le réseau lorrain des CCI auraient gagné à en faire de même !

Nous avons montré l'exemple, défini et modèle économique viable, impulsé une dynamique régionale ambitieuse. Nous avons fait tout ce qui était en notre pouvoir et c'est donc avec beaucoup de sérénité et de confiance que nous menons la CCI jusqu'aux élections d'octobre.

Trois mots pour moi définissent notre action :

L'audace – oui il nous a fallu bien de l'audace pour orienter l'outil consulaire vers des terres parfois inconnues : rénover et moderniser le siège déjà, nous engager dans la coordination et le développement d'infrastructures portuaires et aéroportuaires, lancer un forum économique européen, créer CCI Emploi...

Le courage – car au-delà des idées, des intentions, nous avons tenu nos positions, et nous nous sommes adaptés à de nouvelles données inimaginables il y a peu comme la baisse drastique de nos ressources fiscales. Nous avons avancé vers la régionalisation quand elle nous est apparu comme la seule alternative crédible, nous avons supprimé toutes subventions quand notre situation financière ne le permettait plus, nous avons revu nos relations avec collectivités et organismes économiques afin d'incarner ou réincarner le réacteur du développement économique.

La responsabilité enfin qui nous a autorisés à représenter les entrepreneurs, à promouvoir l'unité

lorraine, à revenir à un budget équilibré, à disposer d'une offre de prestations et services décuplée. Cette responsabilité qui nous apporte un élément essentiel : le respect et la reconnaissance de ce que nous avons fait, remettre l'église CCI au centre du village économique...

Merci à toutes et à tous de votre engagement, de votre soutien, de votre enthousiasme. Avoir présidé cette assemblée est une grande fierté pour moi. Cela restera un moment particulier de ma vie d'élu et d'homme.

Le spectacle continu ! Bien d'autres bons moments surviendront sûrement demain mais ce soir je tenais d'abord à saluer notre réalisation collective.

Au niveau de l'actualité opérationnelle de la CCI, je mentionnerai quelques points saillants :

- *Simplon, école de Codeurs labellisée Grande Ecole du Numérique & L'Institut Lorrain du Numérique, portées par les CCI sont installées dans le centre d'Affaires d'Epinal. Deux arrivées dans notre paysage économique qui doivent beaucoup à l'énergie, la vision, la mobilisation des acteurs locaux. Une démarche similaire est engagée avec les professionnels de la fibre optique en ouvrant au début de cette année un premier centre de formation à Nancy. 4 actions de formation y seront engagées déjà cette année, une vient d'ailleurs de s'achever avec un taux de réussite de 90% et un taux d'embauche immédiate de 70%. Des contrats de travail porté par notre groupement d'employeurs Geccilor. Un second centre de formation autour de la maison connectée se prépare à Metz en attendant d'ouvrir un site dédié aux objets connectés dans les Vosges. Une façon efficace d'allier proximité et modernité. La même trajectoire se dessine pour la grande école du numérique Simplon qui après son ouverture à Epinal investira le sillon Lorrain via des implantations à Nancy, Metz et Thionville.*

Je crois beaucoup à la convergence et à la complémentarité de ces deux approches et ce sera assurément un axe de travail pour demain.

- *Pour en revenir à Geccilor, vous avez certainement eu connaissance des embauches massives opérées par la Sovab. Sachez que 67 d'entre elles se réalisent via notre groupement. Le groupe Ripp, Capecomm sollicitent aussi cet outil original et pertinent qui atteindra bientôt les 200 salariés. Le groupe NGE qui vient de remporter l'ensemble du marché alsacien de financement, conception, établissement, commercialisation et exploitation pour une durée de 30 ans de ce réseau de fibre optique suit attentivement notre démarche. Des contacts étroits sont noués qui me permettront je l'espère très prochainement d'annoncer que nous déploierons Geccilor vers l'Est de sa région d'origine.*
- *Le président de la République a annoncé le 18 janvier dernier les grandes orientations du plan d'urgence pour l'emploi et plus particulièrement un plan massif de 500 000 actions de formation supplémentaires. En nous positionnant très vite sur les appels d'offres de Pôle Emploi nous avons déjà remporté 1.5 millions d'euros d'activités supplémentaires. Bravo aux équipes pour leur réactivité et leur professionnalisme.*
- *Notre offre de pré-diagnostic CCI MAP s'étoffe en direction des dirigeants de TPE, du commerce et des services avec Performance Point de Vente. Le principe est toujours le même, répondre aux besoins de nos entreprises, leur trouver les solutions les plus pertinentes à leur développement en termes de méthodes comme d'organisation.*
- *Dans le même esprit, nous lançons la « Mallette du Dirigeant » à l'attention des dirigeants non-salariés du commerce, de l'industrie et des services pour les faire bénéficier de financements complémentaires pour leurs actions de formation. Il s'agit de formation courte qui peuvent concerner des entreprises créées dans l'année, qui ne sont pas imputées sur l'enveloppe annuelle du chef d'entreprise : il peut bénéficier du dispositif habituel de l'Agefice ET des formations de l'opération «Mallette du dirigeant» qui peuvent donner lieu à une délégation de paiement dispensant le chef d'entreprise de faire l'avance de fonds.*

Les domaines concernés : finance, marketing, communication, management, RH, numérique ...

- *Plus proche de nous, plus terre à terre mais toujours très attendu, nous lançons l'édition 2016 du Prix Régional de la Performance des Unions Commerçantes. Ce prix a pour objectif de valoriser et promouvoir les actions innovantes et remarquables menées par les UC. Ce prix régional a été voulu et instauré par la CCI Lorraine, d'une part, pour aider les commerçants à réaliser leurs opérations, et d'autre part, pour élargir la communication et la publicité sur leurs actions, contribuant ainsi à leur reconnaissance. Cette année à nouveau, 4 associations par département, soit 16 en tout seront distinguées et se partageront une dotation de 12 000 €. Avis aux amateurs, le jury régional de sélection se réunira le vendredi 21 octobre.*

Je vous propose désormais d'attaquer notre dernier ordre du jour. »

1 Approbation du compte rendu de l'Assemblée Générale du 21 mars 2016

Le Président François PELISSIER indique que **tous les membres élus** ont été destinataires par mail du projet de compte rendu de l'Assemblée Générale du 21 mars 2016 et le soumet à l'approbation de l'Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité le compte rendu de l'Assemblée Générale du 21 mars 2015.

2 Actualité consulaire

Le Directeur Général Jean-Christophe KLEIN rappelle les principaux événements relatifs à la publication des Arrêtés du Préfet de Meurthe-et-Moselle (département où se situe le siège de la CCIT) portant sur la création des délégations territoriales de Meurthe-et-Moselle, Meuse, Moselle et Vosges rattachées à la CCIT de Lorraine, de l'arrêté fixant le nombre de sièges de la CCIT de Lorraine et leur répartition entre les délégations territoriales.

2.1 Point sur la création de la CCIT Lorraine au 1^{er} Janvier 2017 et conséquences

- **Le 6 Avril 2016** est publié au Journal Officiel l'Arrêté **du 4 Avril 2016**, portant approbation du Schéma directeur de la CCIR Lorraine
- **Le 11 Avril 2016**, le Décret n° 2016-432 portant création de la CCIT Lorraine au 1^{er} Janvier 2017 a été promulgué.
- **Le 13 Avril 2016**, suite à ce Décret, le Préfet de Meurthe-et-Moselle (département où se situe le siège de la CCIT Lorraine) a pris les Arrêtés portant création des délégations territoriales de Meurthe-et-Moselle, Meuse, Moselle et Vosges rattachées à la CCIT de Lorraine. L'arrêté fixant le nombre de sièges de la CCIT de Lorraine et leur répartition entre les délégations territoriales, accompagné de l'étude économique de pondération effectuée par la CCIRL, nous sera transmis ultérieurement.
- Par ailleurs, **le 18 Avril 2016, le juge des référés du Conseil d'Etat a rejeté la requête de la CCIT de la Moselle** visant à suspendre l'exécution de l'arrêté du 4 avril 2016 du Ministre de l'Economie, de l'Industrie, du Numérique et de la Secrétaire d'Etat chargée du Commerce, de l'Artisanat, de la Consommation, de l'Economie sociale et solidaire, portant approbation du Schéma

directeur de la CCI de Région Lorraine voté le 14 Décembre 2015 à la majorité qualifiée des 2/3 des élus.

- **Recours des CCIT de la Meuse et de la Moselle contre le Décret n°2016-432 du 11 Avril 2016 portant création de la CCIT Lorraine au 1^{er} Janvier 2017. L'audience devant le Conseil d'Etat a eu lieu le 9 Mai 2016.**
- **Recours de la CCIT de la Meuse contre l'Arrêté du 4 Avril 2016, portant approbation du Schéma directeur de la CCIR Lorraine. L'audience devant le Tribunal Administratif a eu lieu le 29 Avril 2016.**
- Par Ordonnance de référé n°398915 en date du 11 Mai 2016, le juge des référés du Conseil d'Etat a suspendu l'exécution du Décret du 11 avril 2016 créant une CCIT unique en Lorraine, dans l'attente d'un jugement sur le fond du dossier.

Annexe 1 :

- *le Décret n° 2016-432 du 11 Avril 2016 portant création de la CCIT Lorraine*
- *les Arrêtés portant création des délégations territoriales de Meurthe-et-Moselle, de Meuse, de Moselle et des Vosges de la CCIT de Lorraine*
- *l'Ordonnance n° 398915 du 11 Mai 2016*

2.2 CCIR ACAL : Décret n°2016-425 portant création de la CCIR ACAL et Arrêté préfectoral relatif à la composition de la CCIR ACAL

Annexe 2 :

- *Décret n°2016-425 du 8 Avril 2016 portant création de la CCIR Alsace, Champagne-Ardenne, Lorraine*
- *Relations avec le Conseil Régional Alsace, Champagne-Ardenne, Lorraine : désignation de coordinateurs élus et permanents par thématique*

L'Assemblée Générale prend acte.

3 Examen du Budget exécuté et des comptes annuels 2015 de la CCI

3.1 Examen du Budget exécuté et des comptes annuels 2015 de la CCI

Annexe 3 : Budget Exécuté 2015 de la CCI

Annexe 4 : Synthèse du Budget Exécuté 2015 de la CCI

Arnaud HABRANT, Trésorier, présente à l'aide des slides le Budget Exécuté et les comptes annuels 2015 de la CCI.

Le Bureau du 6 juin 2016 a donné un avis favorable sur les comptes tels que présentés.

3.2 Examen des comptes annuels 2015 du Centre de Formation des Apprentis

Le Centre de Formation des Apprentis fait l'objet d'une comptabilité distincte comprenant un bilan, un compte de résultat et une annexe, avec obligation de certification des comptes par un commissaire aux comptes. Il convient de faire délibérer l'Assemblée Générale de manière spécifique sur ces comptes.

Présentation des comptes annuels 2015 du Centre de Formation des Apprentis.

Le Bureau du 6 juin 2016 a donné un avis favorable sur les comptes tels que présentés.

3.3 Examen des comptes annuels 2015 du Centre de Formation des Apprentis Régional Adapté de Lorraine

Le Centre de Formation des Apprentis Régional Adapté de Lorraine fait l'objet d'une comptabilité distincte comprenant un bilan, un compte de résultat et une annexe, avec obligation de certification des comptes par un commissaire aux comptes. Il convient de faire délibérer l'Assemblée Générale de manière spécifique sur ces comptes.

Présentation des comptes annuels 2016 du Centre de Formation des Apprentis Régional Adapté de Lorraine

Le Bureau du 6 juin 2016 a donné un avis favorable sur les comptes tels que présentés.

Alex MULLER, Président de la Commission des Finances, donne lecture de l'avis de la Commission des Finances :

"Le Président et les membres de la Commission des Finances se sont réunis le 6 juin 2016 pour examiner les comptes 2015 présentés par le Trésorier, Arnaud HABRANT. Ils ont approuvé à l'unanimité les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015 tels qu'ils leur ont été présentés".

- Lecture du rapport général sur les comptes 2015 de la CCI
par Jérôme KIEFFER, Commissaire aux Comptes

« En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur le contrôle des comptes annuels de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Meurthe-et-Moselle, tels qu'ils sont joints au présent rapport, la justification de nos appréciations, les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi. Les comptes annuels ont été arrêtés par le Trésorier. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes. Sur l'opinion sur les comptes annuels, nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Chambre à la fin de cet exercice. Sur la justification des appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appli-

qués sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes. Sur vérifications et informations spécifiques, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance des comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Trésorier et dans les documents adressés aux membres élus sur la situation financière et les comptes annuels. En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion. »

Le Président demande s'il y a des remarques, des questions sur le Budget Exécuté et les compte annuels 2015.

Dans la négative, le Président François PELISSIER soumet à l'approbation de l'Assemblée Générale le Budget Exécuté et les compte annuels 2015.

Le Budget Exécuté et les comptes annuels 2015 sont adoptés à l'unanimité.

4 Examen du Budget rectificatif 2016

Annexe 5 : Budget Rectificatif 2016 de la CCI

Annexe 6 : Synthèse du Budget Rectificatif 2016 de la CCI

Alex MULLER, Président de la Commission des Finances, présente à l'aide des slides le Budget Rectificatif 2016.

Alex MULLER, Président de la Commission des Finances, donne lecture de l'avis de la Commission des Finances :

"Le Président et les membres de la Commission des Finances se sont réunis le 6 juin 2016 pour examiner le Budget Rectificatif 2016 présenté par le Trésorier, Arnaud HABRANT. Ils ont approuvé à l'unanimité le Budget Rectificatif 2016 tel qu'il leur a été présenté".

Le Budget Rectificatif 2016 est adopté à l'unanimité.

5 Bilan de la mandature

Annexe 7 : Bilan de la mandature

François PELISSIER invite à prendre connaissance du Bilan de la mandature qui fera objet de quelques corrections et demande aux membres élus de faire part de leurs remarques éventuelles auprès de la Direction de la Communication. Le Président indique que ce document sera mis en ligne sur le site internet de la CCI.

Le Président demande s'il y a des remarques, des questions sur le Bilan de la mandature 2011-2016.

Aucune remarque n'est formulée.

6 Taxe d'apprentissage 2016 sur les salaires 2015 : compte rendu de la collecte régionale

Annexe 8 : Tableaux de répartition des fonds libres CCI de la collecte 2016 de la taxe d'apprentissage

Jean-Christophe KLEIN présente la répartition des fonds libres CCI de la collecte 2016 de la taxe d'apprentissage

En 2016, pour l'ensemble du territoire Lorrain, 5 836 entreprises ont choisi l'OCTA consulaire régional pour verser leurs fonds « apprentissage » contre 6 831 entreprises en 2015 soit -15%.

Le montant global collecté s'est élevé à 11 990 136 € pour 14 303 169 € en 2015 soit une baisse de 16%.

Les fonds affectés par les entreprises aux CFA et écoles habilitées représentent un montant de 547 059 € pour 574 682 € en 2015.

Le montant total des fonds libres collectés par la CCIL s'élève à 1 667 635 €* (pour 2 251 459 € en 2015 soit une baisse de 583 824 €). Ces fonds libres représentent :

- pour le département 54 = 530 696 €
- pour le département 57 = 570 783 €
- pour le département 88 = 502 802 €
- pour le département 55 = 63 354 €

Jean-Christophe KLEIN présente l'affectation des fonds libres collecte 2016 de la taxe d'apprentissage OCTA consulaire régional :

En 2016, pour l'ensemble du territoire Lorrain, les fonds collectés :

- au profit de CCIL s'élèvent à 11 990 136 € soit -16% par rapport à 2015,
- au profit de la CRMA s'élèvent à 1 642 536 € soit -11% par rapport à 2015,
- au profit de la CRA s'élèvent à 47 569 € soit -63% par rapport à 2015.

Le montant global collecté par l'OCTA consulaire régional s'est élevé à 13 680 241 € pour 16 278 458 € en 2015 soit une baisse de 16%.

Le montant total des fonds libres collectés par l'OCTA consulaire régional s'élève à 1 912 729 € (baisse de 21% par rapport à 2015). Ces fonds libres totaux représentent :

- pour CCIL = 1 667 635 €
- pour CRMA = 240 723 €
- pour CRA = 4 371 €

Les membres de la commission d'affectation des fonds libres de la taxe d'apprentissage qui s'est tenue le 2 mai 2016 ont décidé d'affecter ces fonds libres prioritairement aux CFA et aux écoles habilitées de la CCIL, de la CRMA et de la CRA.

L'Assemblée Générale prend acte.

7 Demandes de désignations

Jean-Christophe KLEIN présente les demandes de désignation ;

7.1 Initiative Grand Nancy : désignation d'un membre titulaire au Comité d'Agrément (en remplacement de Salima CHERQAOU)

Pour mémoire :

Suppléant : Doriane STARK

Proposition :

Isabelle MALGLAIVE

Le Bureau du 6 juin 2016 a donné un avis favorable à cette proposition de désignation.

L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité la désignation proposée.

7.2 Initiative Pays Lunévillois : désignation d'un membre titulaire au Comité d'Agrément (en remplacement de Salima CHERQAOU)

Pour mémoire :

Suppléant : Doriane STARK

Proposition :

Isabelle MALGLAIVE

Le Bureau du 6 juin 2016 a donné un avis favorable à cette proposition de désignation.

L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité la désignation proposée.

7.3 Lorraine Active: désignation d'un membre titulaire au Comité d'engagement pour les TPE (en remplacement de Salima CHERQAOU)

Pour mémoire :

Suppléant : Doriane STARK

Proposition :

Isabelle MALGLAIVE

Le Bureau du 6 juin 2016 a donné un avis favorable à cette proposition de désignation.

L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité la désignation proposée.

7.4 Ville de Nancy : désignation d'un représentant à la commission terrasse

Par son courrier du 30 mars 2016, la Ville de Nancy nous demande de désigner un représentant pour siéger à la commission terrasse que sera créée prochainement et chargée de réfléchir sur les dispositifs existants en matière de règlement terrasse et leurs évolutions possibles.

Proposition :
Jean-Sébastien MENGIN

Le Bureau du 6 juin 2016 a donné un avis favorable à cette proposition de désignation.

L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité la désignation proposée.

7.5 Groupe d'Action Locale du Pays du Bassin de Briey : Désignation d'un représentant au comité de programmation Leader

Dans le cadre de son nouveau programme Leader 2014-2020, le Pays du Bassin de Briey met en place un comité de programmation, organe décisionnel du Groupe Action Locale. Il est constitué des partenaires locaux du territoire, représentatifs des différents milieux socio-économiques.

Par son courrier du 28 avril 2016 le Président du Pays du Bassin de Briey Jacky Zanardo invite la CCI à siéger à ce comité au titre des partenaires publics et désigner un représentant titulaire et un suppléant.

Proposition :
Titulaire : Jacques HENRION
Suppléant : Christelle RICHY

Le Bureau du 6 juin 2016 a donné un avis favorable à cette proposition de désignation.

L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité la désignation proposée.

7.6 Groupe d'Action Locale du Pays Lunévillois : Désignation d'un représentant au comité de programmation Leader

Dans le cadre de son nouveau programme Leader 2014-2020, le Pays du Lunévillois met en place un comité de programmation, organe décisionnel du Groupe Action Locale. Il est constitué des partenaires locaux du territoire, représentatifs des différents milieux socio-économiques.

Par son courrier du 19 avril 2016 le Président du GAL du Pays Lunévillois Hervé BERTRAND nous sollicite pour la désignation d'un représentant de la CCI pour participer aux travaux du Comité de programmation de la démarche LEADER 2016-2020.

Proposition : Olivier BERTRAND

Le Bureau du 6 juin 2016 a donné un avis favorable à cette proposition de désignation.

L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité la désignation proposée.

7.7 Logis de Meurthe-et-Moselle : désignation d'un membre (en remplacement de Nicole GIRARD)

Par son courrier du 30 mai 2016, la Président des Logis de Meurthe-et-Moselle nous informe que lors de son assemblée générale du 25 mai 2016 la Fédération International des Logis a adopté de nouveaux statuts types pour les structures locales. Désormais, les organismes à vocation économique ne peuvent être représentés que par des personnes salariées dûment mandatées.

Pour mémoire : Titulaire : Nicole GIRARD

Proposition : Yves SCHULTZ

Le Bureau du 6 juin 2016 a donné un avis favorable à cette proposition de désignation.

L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité la désignation proposée.

7.8 GECCILOR : désignation d'un membre titulaire (en remplacement de Yannick BOHN), désignation de trois membres titulaires supplémentaires.

Pour mémoire : Titulaires François PELISSIER (Président de l'Association), Delphine MANZANO, Jean-Sébastien MANGIN, Yannick BOHN

Proposition :
Gilles SCHAFF (en remplacement de Yannick BOHN),
Jacques HENRION
Olivier BERTRAND
Philippe PERRIN

L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité la désignation proposée.

7.9 ENSEM - Conseil : Désignation d'un membre titulaire (en remplacement de François PELISSIER), désignation d'un membre suppléant (en remplacement de Vincent BARBARAS)

Pour mémoire : Titulaire : François PELISSIER, suppléant : Vincent BARBARAS

Proposition :
Titulaire : Vincent BARBARAS
Suppléant : Arnaud GUILLEMIN

L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité la désignation proposée.

8 Avis de la CCI sur les documents d'urbanisme

8.1 Modification du PLU de la Laneuveville-devant-Nancy

Jean-Christophe KLEIN rappelle que le code de l'urbanisme stipule que les CCI, représentant les entreprises, sont des personnes publiques associées. A ce titre, elle participe à l'élaboration ou à la révision des PLU.

Dans ce cadre, elles sont consultées sur les projets de documents d'urbanisme et de planification territoriale (Ce qui englobe, notamment, Schéma de Cohérence Territoriale, Plans Locaux d'Urbanisme, Aire de Mise en valeur de l'Architecture...)

La CCI rend un **avis consultatif** sur les projets arrêtés et soumis par les conseils municipaux.

Dans le cadre de la régionalisation consulaire, les instructions et le suivi des dossiers d'urbanisme et d'aménagement du territoire sont suivis par Jason SOTTIRIOU de la Direction de l'Information Economique et des Etudes Stratégiques de la CCI Lorraine mais la procédure administrative reste inchangée : les avis rendus doivent l'être au nom de la CCIT de Meurthe-et-Moselle.

PLU de Laneuveville-devant-Nancy, projet de modification (5 932 hab., Communauté Urbaine du Grand Nancy)

Principaux enjeux identifiés

- Volonté d'éteindre toute possibilité de construire des logements à proximité des installations de NOVACARB. L'objectif est d'assurer à la soudière, entreprise emblématique de l'agglomération nancéienne, son développement futur.

Principaux points de la position de la CCI

- *Le projet, en compatibilité avec les orientations du SCoT Sud 54, offre à NOVACARB les conditions de son développement futur. Par conséquent, la CCI 54 émet un avis favorable au projet de modification du PLU de Laneuveville-devant-Nancy.*

Le Bureau du 6 juin 2016 a donné un avis favorable à cette proposition de désignation. L'Assemblée Générale valide cet avis.

9 Appels à cotisation

Annexe 9 : Appel à cotisation à Initiative Grand Nancy

Annexe 10 : Appel à cotisation au CEL

Jean-Christophe KLEIN présente les appels à cotisation.

9.1 CEL (Cercle Economique Lorrain) : Appel à cotisation 2016 du montant de 80 € au titre de participation aux activités de l'association.

Pour mémoire : L'Assemblée Générale de la CCI du 30 janvier 2015 a décidé le paiement de cette cotisation au titre de l'année 2015.

Le Bureau du 6 juin 2016 a donné un avis favorable au paiement de cette cotisation.

L'Assemblée générale approuve à l'unanimité le paiement de la cotisation du montant de 80 € au Cercle Economique Lorraine au titre de l'année 2016.

9.2 Initiative Grand Nancy : Appel à cotisation 2016 du montant de 160 €

Pour mémoire : L'Assemblée Générale de la CCI du 30 janvier 2015 a décidé le paiement de cette cotisation au titre de l'année 2015.

Le Bureau du 6 juin 2016 a donné un avis favorable au paiement de cette cotisation.

L'Assemblée générale approuve à l'unanimité le paiement de la cotisation du montant de 160 € à Initiative Grand Nancy au titre de l'année 2016.

10 Demandes de subvention

Annexe 11 : Demande de subvention du Tribunal de Commerce de Nancy

Jean-Christophe KLEIN présente la demande de subvention.

10.1 Tribunal de Commerce de Nancy : demande de subvention 2016 pour le Fonds de Concours et l'Association des Juges consulaires

Par courrier en date du 3 mars 2016, Charles CUNAT, Président du Tribunal de Commerce de NANCY sollicite le renouvellement au titre de l'année 2016, des deux subventions annuelles accordées par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Meurthe-et-Moselle, la première destinée au Tribunal (fonds de concours) du montant de 7200 € (soit 300 € par juge), la seconde à l'Association des Juges, Juges honoraires et anciens Juges du Tribunal du montant de 2750 €.

Pour mémoire : 7500 € ont été versés en 2015 pour le Tribunal (fonds de concours) et 2750 € pour l'Association des Juges.

Le Bureau du 6 juin 2016 a donné un avis favorable au paiement de cette subvention.

L'Assemblée générale décide à l'unanimité le versement de la subvention au Tribunal de Commerce de Nancy (fonds de concours) du montant de 7200 € (soit 300 € par juge) et le versement de la subvention à l'Association des Juges, Juges honoraires et anciens Juges du Tribunal du montant de 2750 €.

Jean-Christophe KLEIN informe que le Tribunal de Commerce de Briey n'a pas fait de demande de subvention au titre de l'année 2016.

11 Questions diverses

11.1 Point sur les groupes de travail

Le Président François PELISSIER informe que les groupes de travail continuent à avancer dans leurs réflexions.

L'Assemblée Générale prend acte.

11.2 Point sur les élections consulaires

Le Président François PELISSIER rappelle les dates clés du calendrier électoral 2016 :

- Au plus tard le 2 mai : Retour des questionnaires à la CCIT et transmission à la CELE ;
- Au plus tard le 30 juin 2016 : constitution des listes électorales par la Commission d'établissement des listes électorales (CELE) ;
- Au plus tard le 15 juillet : transmission par la CELE des listes électorales au préfet de département ;
- Du 18 juillet au 25 août : mise à disposition du public par le préfet de département d'un exemplaire des listes électorales – Période durant laquelle tout électeur peut présenter une réclamation devant la CELE ;
- Jusqu'au 2 septembre : la Commission d'établissement des listes électorales (CELE) statue sur les réclamations et modifie les listes ;
- Jusqu'au 12 septembre : recours contre les décisions de la CELE devant le tribunal d'instance ;
- Du 16 septembre au 23 septembre : dépôt des candidatures en préfecture ;
- Au plus tard le 29 septembre : affichage en préfecture et dans les CCI de la liste des candidats ;
- Au plus tard le 3 octobre : validation par la Commission d'organisation des élections (COE) d'un exemplaire de bulletin de vote et de circulaire ;

- 17 octobre : date limite pour la remise à la COE des bulletins de vote et des circulaires aux fins d'envoi aux électeurs ;
- 1er Novembre : fin de la campagne électorale ;
- **Scrutin du 20 octobre au 2 novembre ;**
- 10 novembre : date limite de proclamation publique des résultats ;
- Au plus tard le 23 novembre 2016 : installation par le préfet des CCI territoriales ;
- Au plus tard le 7 décembre 2016 : installation par le préfet de région de la CCI de région.

Annexe 12 : L'arrêté du 10 Mai 2016 portant convocation des électeurs et relatif au dépôt des candidatures pour l'élection des membres des chambres de commerce et d'industrie

L'Assemblée Générale prend acte.

11.3 Business Cool Festival 2016

Annexe 13 : Programme du Business Cool Festival 2016

L'Assemblée Générale prend acte.

11.4 Création d'une Société Civile Immobilière des CCI Lorraines

Annexe 14 :

- *Tableau « Création d'une SCI en vue du transfert du Viaduc aux CCIT*
- *Transmission aux CCIT de Lorraine de l'immeuble du Viaduc Kennedy - Note sur le montage juridico-financier*
- *Projet de statuts de la Société Civile Immobilière des CCI de Lorraine*
- *Avis du Domaine – Courrier du 18 Avril 2014*

Jean-Christophe KLEIN présente le projet de délibération.

PROJET DE DELIBERATION : CREATION D'UNE SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE

La CCIR Lorraine est appelée à disparaître au sein de la CCIR ACAL en décembre 2016 à la suite des élections consulaires. Elle détient, viaduc Kennedy, un patrimoine immobilier de qualité qui a été acquis grâce aux contributions fiscales des entreprises lorraines. La CCIR et ses CCI territoriales souhaitent conserver localement ce patrimoine comme le font, d'ailleurs, la CCI d'Alsace et celle de Champagne-Ardenne avec lesquelles la CCIR s'est accordée sur ce principe.

La société civile immobilière aura pour objet de porter les anciens locaux de la CCIR viaduc Kennedy à Nancy, bien qui lui sera apporté par la CCIR. Ensuite, par dévolution des parts, ces biens seront transmis aux CCI territoriales. Ainsi, ces dernières se trouveront en possession des parts de la SCI après la dissolution effective de la CCIR dans la proportion de 43, 5412 % pour la CCIT de la Moselle, 28,8945 % pour la CCIT de Meurthe-et-Moselle, 19,8193 % pour la CCIT des Vosges et 7,7450% pour la CCIT de la Meuse.

Vu :

- **Le code de commerce et particulièrement son article R712-7 ;**
- **Les projets de statuts annexés à la présente délibération.**

DELIBÉRATION :

Après en avoir délibéré la **Chambre de commerce et d'industrie de Meurthe-et-Moselle :**

DÉCIDE :

- La création de la société civile immobilière « Viaduc Kennedy »

AUTORISE :

- Son Président à signer les statuts correspondants annexés à la présente délibération ;
- L'apport en numéraire de 8 100 € en contrepartie de 81 parts de 100 € de valeur nominale ;
- Son Président de prendre toutes les mesures consécutives à cette délibération.

L'Assemblée Général approuve à l'unanimité cette proposition de délibération.

Le Président François PELISSIER passe la parole à Monsieur le Sous-préfet en charge des Affaires Economiques Imed BENTALEB.

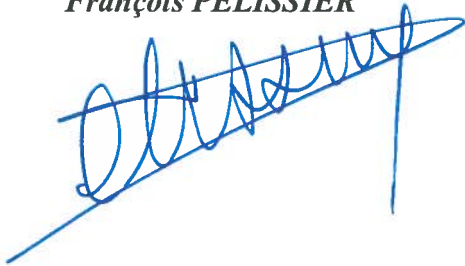
Monsieur le Sous-préfet salue l'ensemble de l'équipe consulaire et le travail accompli, il souligne que la préfecture est en lien constant avec la CCI

Monsieur le sous-préfet assure que quelle que soit la prochaine organisation, les services de l'Etat continueront à travailler en lien étroit avec la CCI au service des entreprises du département.

Le Président François PELISSIER demande si des personnes ont d'autres remarques à formuler. Dans la négative, et étant donné que l'ordre du jour est épuisé, il lève la séance à 19h10.

Applaudissements

*Le Président,
François PELISSIER*



*La Secrétaire,
Nicole GIRARD*

